

PROCÉS VERBAL du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Assainissement raccordement
- 2) CCLBN – Pacte gouvernance
- 3) Présentation des budgets
- 4) Appel d'offre photovoltaïques
- 5) salle polyvalente
- 6) Projet zone artisanale
- 7) Lotissements
- 8) Délibérations
- 9) Questions diverses

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, MARTIN-LALANDE Jacques, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra

Absents excusés :

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice 13. Présents : 12 Pouvoirs : 0 votants : 12

Monsieur LEVRARD Damien a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT – RACCORDEMENT PARTICIPATION (Délibération n°2022-0004)

Concernant une demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'une parcelle constructible actuellement non desservie, la participation demandée se conformera aux textes en vigueur. Ainsi le demandeur devra participer à 80% des coûts réels (fourniture et pose).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2) CCLBN – Modification des statuts - UN PACTE DE GOUVERNANCE POUR LA MANDATURE

2020-2026 (Délibération n°2022-0005)

Le pacte de gouvernance est un outil récent, introduit par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Son objet et ses modalités d'approbation sont encadrés par l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de la structure intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.

Le pacte de gouvernance ne se substitue pas au règlement intérieur de la collectivité, qui encadre les modalités de fonctionnement interne de ses instances obligatoires.

A travers la notion de gouvernance, **l'objet du pacte est de « rapprocher » les communes de leur structure intercommunale, rendre l'échelon territorial encore plus proche des usagers et tendre à une meilleure communication et une meilleure diffusion des politiques publiques auprès de ces derniers.**

Aussi, par le prisme du pacte de gouvernance, le bloc local est invité à répondre à l'une des questions les plus essentielles de ce début de mandat, pour renforcer l'identité communautaire et nourrir le terreau de l'intercommunalité : *De quelle manière l'intercommunalité et les communes peuvent-elles mieux travailler ensemble pour répondre aux besoins des habitants ? Quels outils, quelles initiatives, quelles démarches instituer pour remettre les communes au centre du jeu ?*

En ce qui concerne LBN Communauté, les travaux du projet de territoire ont mis en lumière la nécessité de renforcer le lien entre l'outil intercommunal et chacune des communes membres. A ce titre, parmi les sept politiques prioritaires mises en lumière par les élus du territoire, le projet de territoire intègre un volet central, autour des propositions suivantes :

1. Maintenir la dynamique de solidarité financière entre LBN et les communes :

° Maintenir le dispositif des fonds de concours pour l'ensemble des communes membres.

2. Accentuer la diffusion qualitative de l'information auprès de l'ensemble des conseillers municipaux :

° Promouvoir des outils de communicants innovants, faire de la communication plus qualitative que quantitative (ex : création d'un intranet accessible à l'ensemble des conseillers municipaux)

- Sanctuariser au sein de chaque conseil municipal le « quart d'heure de l'interco » ;
 - Renforcer le sentiment d'appartenance : accoler un panneau LBN à chaque entrée d'agglomération
 - Réunir chaque année une « assemblée de territoire » avec tous les CM (présentation du rapport d'activité annuel de LBN).
- 3. Instituer des circuits de décision souples et adaptés à la mise en œuvre du projet de territoire :**
- Compléter les commissions de travail en fonction des orientations du projet de territoire (ex : Intégration du volet mobilité et du volet transition écologique) ;
 - Permettre la création de groupes de travail ad hoc sur des sujets et thématiques précis à la demande du conseil communautaire ou de la conférence des maires ;
 - Saisine de la conférence des maires pour toute question relative aux modalités d'exercice des compétences (mode de gestion, périmètre d'intervention, évolution de l'intérêt communautaire.).

4. Développer les relations aux usagers :

- Faire évoluer le « comité de suivi citoyen » en véritable « conseil citoyen de territoire » ;
- Développer les démarches d'ateliers participatif sur des sujets précis (PLUI, déchets...).

5. Définir un schéma de mutualisation de services

- Permettre le développement de services communs en matière d'accompagnement juridique, technique (ex : informatique, commande publique, financier et RH) à l'égard des communes intéressées, dans un cadre financier et budgétaire validé au préalable.

6. Modifier le nom officiel de la Communauté de Communes

- Permettre aux 29 communes de s'approprier leur « communauté de Communes » au travers d'une évolution de son nom : faire évoluer le nom « Communauté de Communes Loué Bralon Noyen » vers « **LBN COMMUNAUTE** » au travers d'une modification des statuts.

L'ensemble de ces orientations feront l'objet de fiches projet intégrées au projet politique qui en déclineront le contenu et les modalités de mise en œuvre. Il est néanmoins important, dans un premier temps, que le conseil communautaire valide ces propositions de travail dans le cadre du pacte de gouvernance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-11-2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 11 voix « pour », 1 « contre » et pas d'»Abstention ».

3) Présentation des budgets

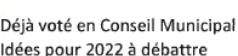
Un exemplaire des budgets préparatoires a été transmis à chacun.

Monsieur Marc BAUDRY fait un rappel des investissements de 2021.

Investissements réalisés en 2021 - Commune de Saint Denis d'Orques					
PROJETS	COUT TOTAL TTC	TVA A RECUPERER	SUBVENTIONS	COUT POUR LA COMMUNE (€) *	COMMENTAIRES
Boulangerie	103 000			103 000	En sus, non payé : frais de notaires
Maison Tallois	79 249			79 249	
Mise aux normes feux piétons	25 354	4226		21 128	
Aire de Campings Cars	15 885	2648	2196	11 041	terrassement 5453, enrobé 7050, borne aire 3382
Fond de commerce de la boucherie	15 833			15 833	
Etude pour bassin de rétention	12 750			12 750	Engagé, pas encore payé
Aide de jeux école	12 444	2074	1720	8 650	
Vestiaire Foot	11 455	1909	1584	7 962	Vestiaires 5555, troit tribune 2643, peinture 3257
Bibliothèque	14 943			14 943	Facade 9437 €, gouttières 5506 €
Nouveaux parterres	3 745			3 745	Salle association, Grande Barre
Logiciels pour la Mairie	2 818			2 818	Paie, comptabilité, Etat civil, ...
Toiture salle des cartes	2 505			2 505	
Machine à Pains	2 400	400		2 000	
Audit énergétique	2 000			2 000	Pour salle polyvalente
Panneaux Entrée Bourg	1 821			1 821	
Illuminations	1 385	231		1 154	
Logement Boucherie	658			658	projet reporté sur année 2022 - <i>Annonce appels d'offre</i>
TOTAL	308 245	11 488	5 500	291 257	
Compte en banque de la commune au 31/12/2020				741 301	
Compte en banque de la commune au 31/12/2021				558 527	
Diminution				182 774	

Monsieur Marc BAUDRY présente les projets d'investissements pour 2022.

réf n° réf élu	Projets	Coût total (€)	TVA à récupérer	Subvention	Reste à charge Commune	Commentaires
✓	Salle Polyvalente	350 000	48 276	163 500	137 224	Projet déjà validé par le conseil municipal pour un budget estimatif de 350 k€ dont environ 45 k€ de TVA récupérable en 2023 ; Subventions : 145 k€ validée ; 18,5 k€ en attente de la Région en mai prochain. Appel d'offre en cours (chiffrage prévu pour conseil de mars)
✓	Logement Boucherie	178 000		93 066	84 934	appel d'offre validé à 160 k€ TTC + 10% d'architecte soit 176 k€
✓	Evacuation eaux pluviales	40 000		-	40 000	
✗	Voiries basse Mercerie	24 000			24 000	Voirie entre Atout Bois et plan d'eau - Dépend de l'évolution de la zone d'activité
✗	Cimetière - captage eaux ruissellement	31 506	4 346	5 251	21 909	5 k€ de TVA à récupérer, subvention demandée de 5251
✗	Voiries (chemin maisons neuves/bois joli)	16 200	2 234		13 966	Bois-Joli : 2 nouveaux lots d'habitation envisagé ; Maisons Neuves : nouvel accès
✗	Ralentisseurs	8 000			8 000	rue du bois-joli
✗	Cimetière - reprise concession	8 000	1 103		6 897	15 exhumations de tombes abandonnées
✗	4 place camping cars	4 200			4 200	
✗	CAUE étude urbanisme	2 500			2 500	Déjà engagé pas encore payés
✗	Aire camping cars	2 000			2 000	finir branchement, chiffre indicatif
		664 406	55 959	264 817	346 630	

 Déjà voté en Conseil Municipal
 Idées pour 2022 à débattre

Les investissements 2022 sont retenus sauf la voirie Basse Mercerie et le ralentisseur.

APPEL D'OFFRE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (Délibération n°2022-0006)

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre des panneaux photovoltaïques pour l'école, l'atelier communal et la salle polyvalente. Une entreprise a répondu hors délai nous ne pouvons pas la prendre en compte. Le Conseil Municipal valide l'offre la moins disante de l'entreprise BROISSIER pour un montant global des trois bâtiments de 102 752,00€ HT soit 123 302,47€ TTC.

- Ecole : 19 417,82€HT
- Atelier communal : 38 854,60€ HT
- Salle polyvalente : 44 479,64€ HT

Concernant le désamiantage de la toiture de l'atelier, l'entreprise DUBOIS est retenu pour un montant de 4 320€ HT soit 5 18400€ TTC.

Concernant le remplacement de la couverture en bac acier, l'entreprise CHAIGNARD est retenu pour un montant de 12387,05€ HT soit 14 864,46€ TTC

REFERENT NATURA 2000 (Délibération n°2022-0007)

La chambre d'agriculture des Pays de la Loire nous demande de désigner un élu référent pour Natura 2000. Le Conseil Municipal propose à l'unanimité Marc BAUDRY

SALLE POLYVALENTE – CONTRAT ARCHITECTE (Délibération n°2022-0008)

Concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente, le Cabinet d'architecte BERTRAND a fait une offre. Les travaux étant estimés à 280 000,00€ HT, les honoraires s'élèveraient à 28 000,00€ HT soit 33 600,00€ TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

6) PROJET ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire informe d'un éventuel projet de zone artisanale.

Le Conseil Municipal serait favorable.

7) LOTISSEMENTS

FORET : Reste la parcelle n°6 // CHEMIN VERT : reste les parcelles n°1 et 2
Réfléchir pour lancer la 2eme tranche du Chemin vert lorsque les ventes seront encaissées.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Démission en attente de validation par la Préfecture

La séance est levée à 21 h 45

Signature du secrétaire de séance